



**RÉGION NORD - PAS DE CALAIS**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL**

**SEANCE PLENIERE DU MARDI 16 OCTOBRE 2007**

**AVIS DU C.E.S.R. SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**AU BUDGET PRIMITIF 2007 DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS**  
**Adopté par 70 voix « pour », 10 voix « contre », 0 abstention**

Le Conseil Economique et Social prend acte de ce que la DM 2 au BP 2007 comporte essentiellement :

- l'inscription d'une somme de 483 436 € de recettes supplémentaires d'investissement,
- l'inscription d'une somme de 6 046 403 € de recettes supplémentaires de fonctionnement, les dotations européennes représentant près de 400 000 €,
- une prise en compte du rythme d'exécution des politiques qui se traduit par des inscriptions nouvelles d'un montant de 9,324 millions d'euros en dépenses d'investissement pour les infrastructures de transport et le siège de Région et des annulations de crédits d'un montant de 6,601 millions d'euros en dépenses de fonctionnement,
- une réduction de la capacité d'emprunt 2007 pour un montant de 3,808 millions d'euros,
- des mouvements d'ordre pour les opérations patrimoniales de l'institution.

En conclusion, le Conseil Economique et Social constate que la présente Décision Modificative s'inscrit dans les grandes orientations du Budget Primitif.